

11.3.2021: DEMANDE DE CLASSEMENT EN ZONE NATURA 2000 AUPRÈS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DU „BOBËSCH“ À BASCHARAGE

Comme le montrent les plans du projet de route de contournement de Käerjeng, cette route détruirait de grandes parties de la précieuse forêt «Bobësch». Étant donné qu'un site NATURA 2000 («Zämerbësch») jouxte directement le «Bobësch», une demande a été introduite auprès de l'autorité environnementale de Bruxelles pour étendre la zone NATURA 2000 et ainsi mieux protéger ce précieux biotope. La demande a été rejetée avec l'argument que l'Etat luxembourgeois avait déjà rempli son obligation concernant les zones NATURA 2000. Nous avons été étonnés d'apprendre que les plus hautes autorités ne font pas tous les efforts nécessaires pour arrêter la perte rapide de la biodiversité.

SAUVEGARDER LA BIODIVERSITÉ

En juin, un exemple positif de «transfert de biotope» a pu être visité sur le «Gadderscheier» (zone industrielle dans la municipalité de Sanem). Étant donné que dans la zone industrielle «Haneboesch» (Differdingen), la zone réservée aux entreprises «auf Elter» n'a pas été utilisée pendant des années, une faune et une flore spécifiques dignes de protection (comme l'orchidée pyramidale, l'œillet de lumière du coucou, la reine des prés, le grand papillon de feu et le papillon perlé de la reine des prés) se sont développés ici. Avec les écologistes et les défenseurs de l'environnement locaux, un appel a été lancé très tôt en faveur de la désignation d'une zone protégée. Cette proposition a été acceptée, mais l'idée d'enlever une grande couche de végétation et de substrat pour la construire sur le «Gadderscheier», à proximité immédiate du site des déchets de construction, sur une surface d'environ 6 à 8 hectares, était bien plus intéressante. Les travaux ayant déjà été réalisés en 2019, il a été possible de constater le succès de ce projet pilote lors d'une visite guidée cette année. Imitation souhaitée !



CONTOURNEMENT DE BACHARAGE: ENGAGEMENT COMMUN

En juin, le BIGS (Biergerinitiativ Gemeng Suessem) et la section locale de natur&ëmwelt ont uni leurs forces pour demander un moratoire sur la construction de la déviation de Bascharage. Il a été clairement démontré que les niveaux de pollution ont heureusement diminué au cours des 4 dernières années et sont donc inférieurs à la limite légale de 40 µg/m³ pour le NO₂ (extrait du projet officiel du plan air pur).

Mesurage de l'NO ₂ à Bascharage	
Année	Valeur annuelle µg/m ³
2016	40
2017	38
2018	42
2019	38
Valeur moyenne 4 années	39,5

En outre, il a été souligné que pendant la sortie, des restrictions liées à la crise actuelle de Corona ont été clairement observées, l'importance de la zone de loisirs Bobësch/Zaemberbësch/Grousebësch/Bitchenheck pour les habitants des deux villages, Käerjeng et Sanem. Le découpage de cette zone naturelle par une route rendrait son utilisation comme zone de loisirs locale pratiquement impossible ! En outre, compte tenu de la perte considérable de biodiversité à laquelle il faut s'attendre du fait de la construction de cette route, l'arrêt de toute planification a été exigé jusqu'à ce que toutes les mesures de mobilité proposées et respectueuses de l'environnement aient été mises en œuvre.



INTERVENTION CONTRE LE PROJET FAGE

Le Mouvement Ecologique ainsi que sa Région Sud ont déposé une objection contre FAGE, le projet de fabrication de yaourt à Bettembourg / Dudelange, dans le cadre de la procédure officielle Commodo-Incommodo. En effet, le projet est en contradiction avec les orientations en matière de développement durable. La consommation d'eau par exemple, est considérable et correspond à celle de villes telles que Dudelange, Bettembourg, etc. Le dossier exposé ne contenait pas non plus d'informations sur l'origine du produit de base, le lait. Selon toute vraisemblance, ces produits seraient achetés sur le marché mondial plutôt que dans la Grande Région. Le yaourt produit aurait alors également été exporté sur des centaines de kilomètres, une situation absurde !

En outre, la région de Süden avait formulé des objections détaillées au dossier exposé, concernant par exemple l'égout avec le rejet prévu dans l'Alzette, la station d'épuration, le trafic supplémentaire qui serait généré. Comme la quantité de travail requise pour cette objection était extraordinairement élevée, la joie était grande de savoir que cela en avait valu la peine. Le projet a été retiré !

NON À LA CONSTRUCTION D'UN PONT POUR LA FAUNE À BASCHARAGE

En novembre, on a appris que le ministère de la Mobilité et des Travaux publics prévoyait un projet de construction d'un pont pour la faune sur la route CR110, près de la gare de Bascharage. Ce projet nécessiterait un abaissement de la même route, ce qui impliquerait une destruction considérable des zones naturelles existantes (en partie zone NATURA 2000). Étant donné qu'un examen plus approfondi a permis d'établir un lien direct avec le pont à construire pour le projet de contournement sur le même CR110, une lettre a été envoyée au ministre de l'environnement, C. Dieschbourg, pour demander la suspension des travaux au CR110 jusqu'à ce que toutes les mesures prévues par la loi concernant la protection de l'environnement et de la nature aient été présentées de manière transparente.

CONTACT

Fränz HENGEN
francis.hengen@education.lu